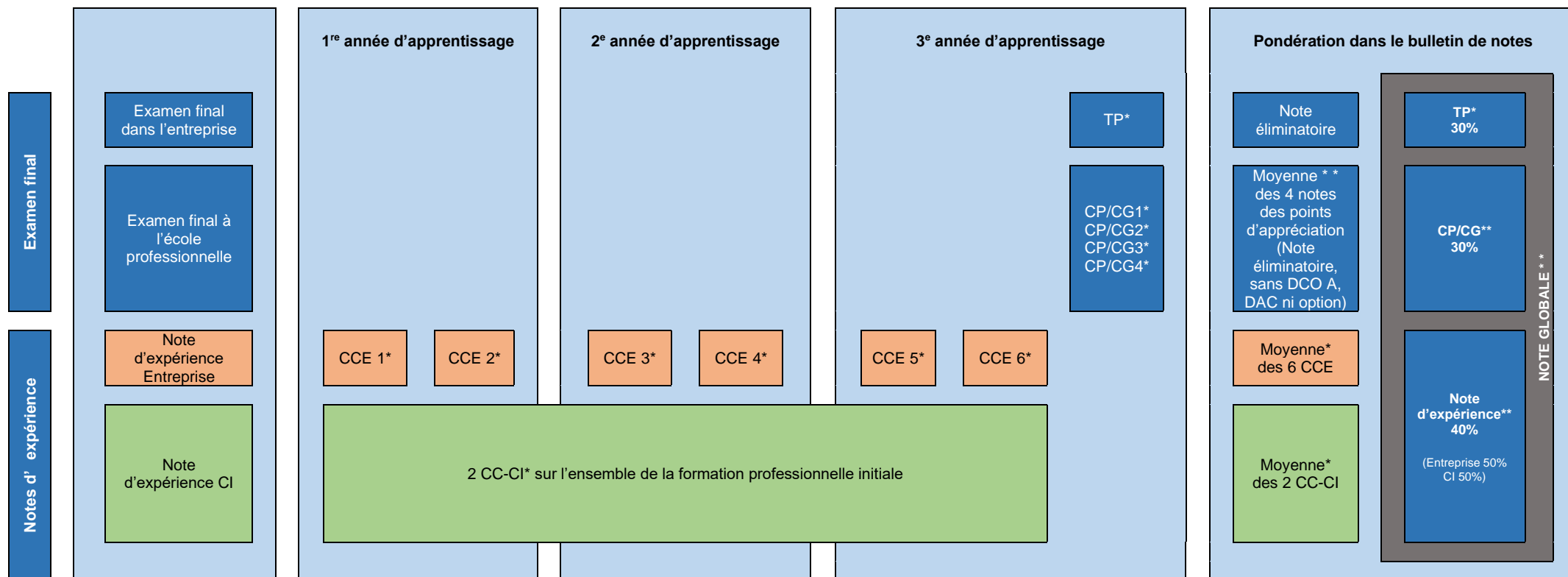


## Section Commerce / Maturités professionnelles

Structure de la procédure de qualification avec examen final

Employé-e de commerce CFC + MP1 (maturité intégrée à l'apprentissage)

Tiré des dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification – Employée / Employé de commerce CFC



\* Notes arrondies à une note entière ou demi-note

\*\* Notes arrondies à la première décimale

La procédure de qualification avec examen final est réussie si les conditions suivantes sont réunies :

- la note du domaine de qualification TP est supérieure ou égale à 4;
- la note du domaine de qualification CP/CG est supérieure ou égale à 4;
- la note globale est supérieure ou égale à 4.

### Légendes du tableau :

CCE = contrôle de compétences de l'entreprise (note entière ou demi-note) ;

CC-CI = contrôle de compétences des cours interentreprises

TP = travail pratique ;

CP/CG = point d'appréciation des connaissances professionnelles et culture générale

Seul le texte original de l'Ordonnance et des dispositions d'exécution concernées ont valeur légale.